

COMMISSION TRANSMISSION CCI MARSEILLE PROVENCE

Pour sécuriser votre projet de transmission, échangez avec plusieurs experts en même temps et bénéficiez d'un regard croisé à 360° (juridique, patrimoine, financier).

 INDIVIDUEL

GRATUIT

OBJECTIFS

- Obtenir l'assistance de plusieurs experts sur votre projet de cession
- Identifier des pistes de solutions
- Éviter des erreurs de démarrage irrattrapables pour la passation et la pérennité de l'entreprise

CONTENU DE LA PRESTATION

La CCIMP vous permet de bénéficier d'expertises et de conseils croisés lors d'une Commission mensuelle regroupant des spécialistes de la transmission :

- expert-comptable, avocat d'affaires, banquier, notaire, conseiller en gestion de patrimoine

Vous présentez en toute confidentialité votre entreprise, votre projet et vos problématiques rencontrées. Les experts vous font part de leurs analyses et recommandations juridiques, patrimoniales, financières.

PUBLICS CONCERNÉS

Chef d'entreprise
Commerçant
Professionnel du tourisme

LES +

- Une vision externe croisée de plusieurs experts en simultané
- Faciliter la prise de décision stratégique

COÛTS

Prestation offert par la CCIMP

Pour participer à cette commission :

- Vous devez préalablement remplir le dossier de candidature (en téléchargement sur la droite)

NB : Une sélection des dossiers de candidatures est effectuée en amont en fonction de l'urgence et de l'avancée du dossier.

MODALITÉS PRATIQUES



Le nombre de cédants est limité à 4 à 5 par session de la Commission. Le cédant non sélectionné à la session prévue sera basculé automatiquement de façon prioritaire sur la suivante

Les commissions de transmission ont lieu :

- de 12H30 à 15H, 1 fois par mois
- dans nos locaux au 35 rue Sainte Victoire, Marseille 6ème

Pour connaître les prochaines dates des commissions : [cliquez ici](#)

